

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

18.07.2024

UNE DÉLÉGATION EUROPÉENNE À HAUT NIVEAU A PARTICIPÉ À L'AUDITION CONDUITE DANS LE CADRE DE L'ENQUÊTE ANTIDUMPING SUR LES SPIRITUEUX

Pékin, le 18 juillet 2024 - Ce matin s'est tenue à Pékin l'audition organisée par le ministère du commerce chinois (MOFCOM) dans le cadre de l'enquête antidumping visant l'importation en Chine de spiritueux européens à base de vin ou marcs de raisin, initiée le 5 janvier dernier.

Cette étape procédurale avait été demandée par les parties européennes et accordée par le MOFCOM. Cette audition s'inscrit dans la volonté des associations, comme des entreprises européennes, de coopérer pleinement avec les autorités chinoises dans le cadre de cette procédure. Cette volonté avait d'ailleurs été réitérée, lors de la visite du ministre chinois du commerce, M. Wang Wentao, lors de sa venue à Paris en avril.

C'est l'ambassadeur de l'Union européenne qui a représenté la Commission européenne, accompagné notamment des ambassades de France, d'Espagne et d'Italie.

Cette audition a permis aux différentes parties européennes de rejeter les allégations infondées de dumping, qui ne sont étayées ni techniquement ni juridiquement.

Les associations européennes et les entreprises échantillonnées, représentées par leurs présidents et directeurs généraux, ont rappelé avec fermeté l'absence de dumping, l'absence de préjudice et de menace de préjudice, comme cela a été démontré par les éléments fournis aux autorités enquêtrices tout au long de la procédure.

Associations et entreprises européennes restent fermement engagées dans cette procédure pour en démontrer l'absence de fondement juridique et technique. Elles attendent des autorités chinoises qu'elles examinent cette procédure sur la base des faits et dans le plein respect des règles de droit, conformément aux règles de l'OMC en matière d'antidumping.

CONTACTS PRESSE

Claire Caillaud / Eudoxie Pellet
06 82 44 70 04 / 06 76 76 41 67
ccaillaud@bnic.fr / epellet@bnic.fr